

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 31 (1902)  
**Heft:** 13

**Artikel:** Les mutualités scolaires [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1041163>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fortune de rencontrer des *sujets* choisis, des variétés moins communes (joueurs d'échecs, grands calculateurs, artistes, inventeurs, professionnels, etc.), des malades, des individus anormaux en qui tel ou tel fait se présente à son plus haut degré, et qui offrent ainsi des *cas privilégiés*. D'où le prolongement de la Psychologie : elle ne s'étend plus seulement à l'homme sain, mais au malade, dont l'état pathologique (exemple : les troubles sensori-moteurs) est souvent d'une grande utilité pour pénétrer des faits trop complexes quand ils se rencontrent à l'état normal. « Il faut, dit Taine, voir l'horloge dérangée pour distinguer les contrepoids et les rouages que nous ne remarquons pas dans l'horloge qui va bien. » Bien plus, la Psychologie, armée de cette méthode, dépasse notre horizon géographique et notre temps, et confinant à la sociologie comme à l'histoire naturelle, elle amplifie son domaine en y faisant rentrer les variétés psychiques manifestées chez des hommes d'autres pays et d'autres races que les nôtres.

(*A suivre.*)

---

## LES MUTUALITÉS SCOLAIRES

(*Suite*)

---

**Leur influence sociale.** Malgré l'impulsion imprimée au mouvement mutualiste scolaire par la promulgation d'une loi organique des Sociétés de secours mutuel, en dépit des encouragements des autorités qui soutiennent le zèle des apôtres des « *petites Cavé* » par des récompenses et des distinctions, les résultats obtenus en France jusqu'à l'année dernière, si considérables soient-ils, ne correspondent pas à l'activité mise au service de cette nouvelle propagande.

L'idée mutualiste y progresse sans cesse ; mais on est loin encore du succès « foudroyant » enregistré en Belgique où le nombre des Sociétés de secours passa en un an de deux à cinq mille et celui de leurs adhérents de cent-cinquante à cinq cent mille. Que représentent les quatre cent cinquante mille jeunes mutualistes français dénombrés par les statistiques scolaires officielles à côté du demi-million belge si l'on envisage ces chiffres — si expresssifs par eux-mêmes — en regard du nombre des habitants des deux Etats. Ils sont dans la proportion de un à huit, ce qui revient à dire qu'en Belgique la campagne mutualiste a recueilli huit adhésions pendant qu'on en compte une seule au pays de France. Ces chiffres gagneraient en précision s'ils ressortaient d'une comparaison avec le nombre des élèves en âge de scolarité ; les données nous manquent pour l'établir, il nous semble néanmoins que le

résultat de la proportion calculée sur la base du chiffre global de la population a aussi son éloquence.

En France, les mutualités ne progressent que lentement. Quels que soient la fécondité de son épargne et les services de cette puissante Caisse des dépôts et consignations qui attire à elle toute l'économie nationale, l'idée mutualiste paraît être condamnée à ne recruter qu'une minorité dans le monde des travailleurs.

S'il existe des milieux français fermés à l'épargne et à la prévoyance, ne s'en trouve-t-il pas chez nous de plus hermétiquement clos. L'honorable Rédacteur du *Bulletin-Ecole* a bien voulu annoter notre dernier article d'un extrait de statistique qui, pour Fribourg et Valais, est une affligeante révélation. Il ne nous a pas indiqué de quelle manière a été opéré le calcul du pourcentage dont il a fourni les résultats ; il n'en ressort pas moins que sous le rapport de l'épargne nous nous trouvons en fâcheuse posture vis-à-vis de nos confédérés.

Mais la question de rivalité ne doit être que secondaire ; c'est une affaire de surface, à fleur de peau, si l'on peut dire. Ce qui importe dans le débat, c'est de constater que nous ne sommes ni économes ni prévoyants.

La campagne à entreprendre pour modifier peu à peu nos travers nationaux ne sera efficace que par l'école. N'appartient-il pas à ceux à qui est confiée l'éducation populaire de mettre leur influence au service des mutualités d'où sortira et se répandra dans les masses l'habitude de la prévoyance ? Aux éducateurs, aux membres du corps enseignant primaire surtout, il faut demander de s'intéresser à cette œuvre d'avenir. Qu'ils s'efforcent, dans leurs leçons, d'inculquer à la jeunesse, avec les notions de la mutualité, la nécessité de l'épargne.

Notre conclusion amènera peut-être un sourire ironique sur les lèvres de quelques instituteurs qui verront déjà une branche nouvelle à ajouter au programme. Le sceptique nous dira que ce n'est pas par l'enfance qu'on peut réformer les habitudes de l'âge mûr et l'âme tendre s'affligera à la pensée que l'on songe à troubler la douce quiétude de l'enfant en jetant dans son cœur des germes d'ambition, de calcul, d'égoïsme.

Il ne s'agit pas d'ajouter un nouveau cours didactique au programme des études primaires, mais simplement de comprendre l'enseignement de la prévoyance dans les diverses leçons de l'école. L'exemple de la Belgique qui est entrée si résolument dans cette voie suffit à prouver que les notions se rapportant à la prévoyance et à l'épargne, inculquées indirectement à l'occasion de tel exercice scolaire, n'ont pas entravé les progrès de l'enseignement.

Ajoutons qu'on n'extirpe pas les travers populaires en s'adressant à l'âge mûr, pas plus qu'on ne redresse l'arbre qui a grandi sans tuteur. C'a été l'erreur de la propagande entreprise dans certaines contrées en faveur des œuvres de tempé-

rance, de vouloir guérir cette plaie de la société moderne en s'adressant à l'homme enclin à la boisson. Les résultats de l'action scolaire antialcoolique dans les écoles belges nous paraissent démontrer d'une manière éclatante que prévenir vaut mieux que guérir.

Parler aux enfants des écoles des avantages de la mutualité, de la nécessité de l'épargne, leur faire entrevoir quelques perspectives de la vie, ce n'est pas assombrir les riants horizons de leur âge ni mettre dans leur âme d'amères inquiétudes. Nous ne voulons que les préparer aux devoirs de la vie et au rôle qu'ils seront appelés à remplir dans la société. En attirant leur attention sur la nécessité de l'épargne et les avantages de la prévoyance, notre but sera de les rendre plus généreux, plus compatissants, plus humains.

La mutualité leur apprendra la solidarité, et la fraternité si puissante de l'école en sera fortifiée. En versant chacun entre les mains du même collecteur leurs deux sous hebdomadaires, l'un destiné au carnet d'épargne personnel, l'autre, au fonds commun de secours, nos élèves apprendront à penser à autrui. L'égoïsme natif d'un grand nombre fera place à la générosité. L'enfant riche n'ayant pas besoin de secours et abandonnant ce qui lui revient en cas de maladie fera une œuvre de charité dont n'aura pas à s'humilier le condisciple pauvre que la Caisse indemnise.

« L'école de demain sera fraternelle, s'écrie dans la plus récente de ses œuvres, dont notre *Revue* a publié un article bibliographique <sup>1</sup>, M. Edouard Petit, l'un des plus ardents propagandistes des mutualités. Elle apprendra à ses disciples, dès leurs débuts dans la vie, à s'entraider, à s'entraimer. Elle transformera la charité qui trop souvent soulage le malheur en humiliant le malheureux pour le rapprocher de la solidarité qui est un appui pour l'infortune, un relèvement et un réconfort pour l'infortuné. Elle leur montrera, par une vivante leçon de choses, qu'on peut, sans rougir, aux heures d'épreuve et de maladie, accepter un secours qui est un prêt, parce que, aux jours meilleurs on le rend agrandi et ennobli à son voisin, à son frère.....

« Si dans la cité nouvelle, dont les fondations commencent à sortir de terre, il y a d'un côté, moins de dédain et d'orgueil, là moins de colère et d'envie, s'il y a plus de bonté, plus d'humanité, c'est à l'école de demain, à l'école de la mutualité qu'on le devra. »

Par l'enseignement pratique de la mutualité, nous ferons pénétrer dans l'esprit de l'enfant cette inébranlable conviction que l'association porte plus loin que l'effort personnel, que l'assurance contre la maladie est un devoir de l'homme envers

<sup>1</sup> *L'Ecole de demain*. — Librairie Alcide Picard et Kann, Paris.

les siens et envers lui-même, que l'imprévoyance ouvre la porte à toutes les misères et à tous les désordres.

Dans la mutualité scolaire développant au sein des masses l'esprit de prévoyance, nous aurons une institution féconde, propre à favoriser la paix sociale, et cette union fraternelle décorée du nom moderne de philanthropie, mais qui est, en somme, l'une des formes de la charité, fille du vieil Evangile.

E. G.

---

## La lecture à l'école primaire

(Suite.)

---

Cette part donnée à la lecture, on aborde l'*explication*. Mais ici se pose une grave question de *méthode générale*. Comment procéder dans cette explication ? Le maître doit-il la donner lui-même du haut de sa chaire, et, comme on dit, *ex cathedra* ? Doit-il, au contraire, faire appel au concours de tous ses élèves ? Avant de nous prononcer, voyons quels sont les arguments qui peuvent à la rigueur militer en faveur de la première méthode.

On dira d'abord que *c'est plus facile*. — Plus facile ? Mon Dieu ! nous n'en sommes pas certains. Mais, même en l'admettant, la raison n'est pas bonne. Ne ferait-on pas une injure gratuite à nous, instituteurs, si l'on nous croyait capables de préférer un seul instant la facilité de notre tâche à l'intérêt de nos élèves ?

On dira que *c'est plus rapide*. L'objection a quelque poids : « Nous avons un programme qu'il nous faut épuiser ! si nous perdons trop de temps, comment en verrons-nous le bout ? » — Sans doute ; mais là, comme en toutes choses, la question n'est pas de faire beaucoup, mais de faire bien. Nous croyons qu'on gagne davantage à lire dix lignes lentement et à fond, qu'à en lire cent à la course et superficiellement. Si le programme empêche de donner à un exercice, quel qu'il soit, tout le temps nécessaire pour qu'il soit bien fait, c'est-à-dire bien compris, et partant profitable, soyez convaincus que c'est le programme qui a tort.

On dira que *c'est plus commode pour la discipline* : « Quel serait l'aspect d'une classe où, sous prétexte de collaborer à l'explication, tous les élèves pourraient parler à la fois ? » — Nous en convenons ; mais nous ne prétendons pas non plus que l'autre méthode nuise à la discipline : nous entendons bien que l'ordre devra continuer de régner. Dans une classe bien tenue, les élèves n'ont qu'un droit, celui de se taire. Désirent-ils répondre à la question posée ? qu'ils lèvent d'abord la main, et